

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2025
Date d'affichage et de convocation 14 novembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nicole BERGERAT, Adjointe au Maire
Nombre de <u>membres</u> En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 21	<u>Etaient présents:</u> Nicole BERGERAT, Séjiane RENE, Christine MAHE, Jean-Jacques PERCHAT, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Gilles MEKLER, Olivier BECRET, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Francis KLEIJN, Estelle BOCKEL, Corinne GARREAU, Flavien PARISI, Catherine GASTAN-KLUG, Nathalie CHEVALLIER et Antoine CALDICOTE. <u>Pouvoirs:</u> Maryvonne JOUANY à Martine POULLIE. <u>Absents:</u> Yves MURRU, Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ et Albert BAFFI. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Martine POULLIE

2025/050 – TARIFICATION DU SEJOUR EN ESPAGNE ETE 2026

Rapporteur : Nicole BERGERAT

La commune de Puiseux en France organise un séjour en Espagne du 18 juillet au 27 juillet 2025 en car dans le cadre de l'espace ado OXY'Jeune.

Le séjour comporte 15 places pour les enfants/jeunes de 8 à 15 ans, ainsi que 3 adultes (animateurs et directrice).

Le séjour se déroulera à Caldes d'Estrac.

Le coût du séjour est de 15 660 € et comprend :

- la pension complète
- 1 journée à Water World
- 1 séance de skibus
- 1 séance de kayak
- 1 journée à Barcelone
- la mise à disposition de masques pour le snorkelling

Il est proposé que la commune prenne à sa charge 54,98% du séjour à savoir 8 610 €.

La CAF interviendra à hauteur de 53% du reste à charge par la commune et pour un montant de 4 563,30€.

Le tarif de 470€ en reste à charge pour les familles et sera payable en trois fois par chèque ou en espèces.

Vous trouverez ci-joint une fiche de présentation du séjour pour plus de détails.

En ce qui concerne la simulation du coût pour la commune, voici les éléments de calcul :

- Coût par personne : 870 € x 18 personnes = 15 660 €
- Participation des familles : 470 € x 15 enfants = 7 050 €
- Coût restant à charge de la commune : 15 660 € - 7 050 € = 8 610 €
- Subvention CAF (53 %) : 8 610 € x 53 % = 4 563,3 €
- Coût final restant pour la commune : 8 610 € - 4 563,3 € = 4 046,7 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (20 pour et 1 contre : Catherine GASTAN-KLUG) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à payer le séjour à hauteur de 15 660€ et à signer les documents afférents

- **DIT** que la participation pour chaque enfant sera de 470€ payable en trois fois par chèque ou en espèces.

Le Secrétaire,

Martine POULLIE

Fait et délibéré le 21/11/2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente, transmise en sous- préfecture de Sarcelles

Le Maire,

Yves MURRU

